Envoyé en préfecture le 11/11/2026
Reçu en préfecture le 11/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 085-258502962-20261110-D171_BUR101126-DE

D171-BUR101126

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix novembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Jean-Claude BIRON, Jean-François BIRON, Stéphane BOUILLAUD, Loïc CHUSSEAU, Alexandra GABORIAU, Lionel GAZEAU, Damien GRASSET, Romain LEYMONERIE, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD
Excusés : Christophe HOGARD, Antoine METAIS
Date de convocation : 2 novembre 2026
Membres en exercice : 12
Présents : 10
Votants : 10

Marché 2026-M340 « Accueil, mise à disposition de contenants, transport et traitement d'emballages réceptionnant des déchets d'amiante lié issus des déchèteries de Vendée »

Vu le code général des collectivités territoriales
Vu le code de la commande publique issu de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire
Vu la délibération D071-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,
Vu la délibération D070-COS090626 du 9 juin 2026 portant délégation d'attributions du comité syndical au Président,

Monsieur le Président informe les membres du Bureau que Trivalis a lancé un marché public de prestations de services pour l'accueil, la mise à disposition de contenants, le transport et le traitement d'emballages réceptionnant des déchets d'amiante lié issus des déchèteries de Vendée. Il précise que ce marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique (CCP) et qu'il est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1er janvier 2027.

Monsieur le Président indique que le marché est décomposé en trois lots qui donneront chacun lieu à un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, conclu avec seulement un maximum en valeur :

- Lot 1 : Accueil, mise à disposition de contenants, transport et traitement d'emballages réceptionnant des déchets d'amiante lié issus du secteur Nord-Ouest et de la communauté de communes Vie et Boulogne
  Maximum en valeur fixé à 367 000 € HT sur la durée du marché

- Lot 2 : Accueil, mise à disposition de contenants, transport et traitement d'emballages réceptionnant des déchets d'amiante lié issus du secteur Sud et de la commune de l'île d'Yeu
  Maximum en valeur fixé à 396 000 € HT sur la durée du marché

- Lot 3 : Accueil, mise à disposition de contenants, transport et traitement d'emballages réceptionnant des déchets d'amiante lié issus du secteur Nord-Est et de La Roche-sur-Yon Agglomération
  Maximum en valeur fixé à 431 000 € HT sur la durée du marché

A la date limite de remise des offres fixée au 09 octobre 2026 à 12h00, les entreprises suivantes ont déposé une offre :

N° du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation du soumissionnaire
Lot n° 1	1	ONCIDIS ENVIRONNEMENT
	2	EPC COLIBRI
	3	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Lot n° 2	2	EPC COLIBRI
	3	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT
Lot n° 3	2	EPC COLIBRI
	3	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT

Envoyé en préfecture le 11/11/2026
Reçu en préfecture le 11/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 085-258502962-20261110-D171_BUR101126-DE

Monsieur le Président précise tout d'abord que la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats a été effectuée conformément aux dispositions des articles R.2144-2 et R.2144-3 du CCP.

Monsieur le Président indique ensuite que la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 10 novembre 2026 et qu'après analyse des offres régulières, acceptables et appropriées en application des critères de jugement des offres annoncés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres a, pour chacun des lots, classé en première position et choisi comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, les offres suivantes :

N° du lot	N° d'ordre au registre des dépôts	Désignation de l'attributaire	Montant estimé non contractuel, issu du DQE, sur la durée totale du marché
Lot n° 1	3	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	297 980,00 € HT
Lot n° 2	3	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	339 040,00 € HT
Lot n° 3	3	ORTEC SERVICES ENVIRONNEMENT	367 680,00 € HT

Considérant que les candidats remplissent les conditions de participation,

Considérant le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse pour chacun des lots, par la commission d'appel d'offres,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

- **Admettre** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- **Attribuer** les marchés aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,

- **Charger** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives des marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

- **Admet** les candidatures déposées dans le cadre de la présente consultation,

- **Attribue** les marchés aux entreprises ci-dessus indiquées, pour les montants estimés non contractuels susmentionnés,

- **Charge** le Président d'exécuter cette décision et notamment de signer et notifier aux attributaires, les pièces constitutives des marchés, ainsi que tout autre document d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Damien Grasset
Président de Trivalis
11 nov. 2026

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Guy Plissonneau
Trivalis - 1er Vice-Président
11 nov. 2026

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (publication et/ou transmission au contrôle de légalité).